Cette étude à pour but de déterminer la fréquence des anomalies retrouvées à l'échographie de dépistage systématique du troisième trimestre.

Toutes les échographies du 3ème trimestre doivent être enregistrées SAUF celles qui étaient indiquées pour des anomalies connues au préalable (contrôle de croissance…) et celles qui étaient indiquées pour une anomalie clinique. Il s'agit donc de vrais examens de dépistage systématique.

Un examen est dit « positif » quand une au moins des particularités suivantes à été découverte lors de cette échographie:
- Biométrie supérieure au 90ème ou inferieure au 10ème percentile (PC ou PA ou Fémur ou estimation poids fœtal). Ne pas tenir compte d'un BIP hors norme « isolé »
- Placenta : bas inséré ou recouvrant ou autre anomalie placentaire
- LA : oligo amnios ou hydramnios
- Présentation : non céphalique
- Suspicion d'anomalie morphologique
- Non vision d'une structure pour des raisons techniques.

Un examen dit « négatif » est une échographie du 3ème trimestre pour laquelle aucune des particularités précédentes n'est présente.

La plupart des examens seront « négatifs ». Pour saisir un examen « négatif » cliquer sur « ajouter un examen négatif ». Très peu d'informations vous sont demandées pour ces examens. Vous pouvez les saisir en temps réel, ou utiliser la fiche aide mémoire téléchargeable qui vous aidera à prendre des notes en vue d'une saisie différée (Fiche aide mémoire examens négatifs)

Pour les examens « positifs» (où une particularité est décelée) des informations complémentaires simples vous seront demandées. Vous pouvez les saisir en temps réel, ou utiliser la fiche aide mémoire téléchargeable qui vous aidera à prendre des notes en vue d'une saisie différée (Fiche aide mémoire examen positif). Cette fiche contient également des informations d'aide à la saisie des données.

Consentement des patientes : un consentement oral est suffisant. Il suffit de mettre à la disposition de chaque patiente le document d'information téléchargeable